

INCIDENCE DU RECOURS DES TIERS-PAYEURS EN DROIT DE LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL LÈS RÈGLES DE RECOURS ET D'IMPUTATION / MISE EN PRATIQUE

Formations courtes qualifiantes : Droit

L'une des spécificités du dommage corporel est que la victime est susceptible de recevoir diverses prestations de la part d'organismes privés ou publics (les tiers-payeurs), indépendamment de l'indemnisation due par le responsable de son dommage. Dans le respect du principe de réparation intégrale, le recours de ces tiers-payeurs sur la dette de réparation due par le responsable est organisé par la loi et la jurisprudence selon des règles qui ont parfois du mal à être appréhendées.

Cette formation se propose de présenter l'ensemble de ces règles, dans leur actualité, avant de les mettre en pratique à travers différentes situations et notamment avec ou sans partage de responsabilité.

Pas de sessions prévues pour le moment.

De nouvelles dates seront proposées en 2024 et affichées sur cette page.

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Objectifs

- Connaître et actualiser les règles et modalités de recours des tiers-payeurs.
- Mettre en œuvre le recours et les modalités de recours des tiers-payeurs à travers des exercices pratiques.

Savoir-faire et compétences

Présentation

- Mise à jour des connaissances dans le domaine traité.
- Savoir identifier les prestations des tiers-payeurs ouvrant droit à recours.
- Savoir imputer les prestations des tiers-payeurs sur le montant de la réparation dû à la victime.
- Savoir appliquer le droit de préférence de la victime en cas de partage de responsabilité.

- Salariés de caisses primaires d'assurances maladie (CPAM) ou de mutuelles.

Tarifs

1380 €

Les + de la formation

 **Plus de 80 % de nos intervenants sont des professionnels du secteur.**

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Responsable de la formation :

Anne Guégan, maître de conférences à l'École de Droit de la Sorbonne, directrice du diplôme d'université Droit de la réparation du dommage corporel et codirectrice du master 2 Risques médicaux et responsabilités de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Benoît Mornet, magistrat conseiller à la Cour de cassation, ancien maître de conférences à l'École nationale de la magistrature.

Admission

Conditions d'admission

Niveau :

Perfectionnement

Modalités d'inscription

Toutes les sessions prévues pour l'année 2023 sont actuellement complètes. De nouvelles dates seront proposées en 2024 et affichées sur cette page.

Public cible

- Avocats.
- Magistrats.
- Juristes d'entreprise (assurances, entreprises publiques, entreprises privées, fonds d'indemnisation ou de garantie).